

PERMIS POUR LE STATIONNEMENT
ÉCOLE DE FORESTERIE DE DUCHESNAY
PROCÉDURE

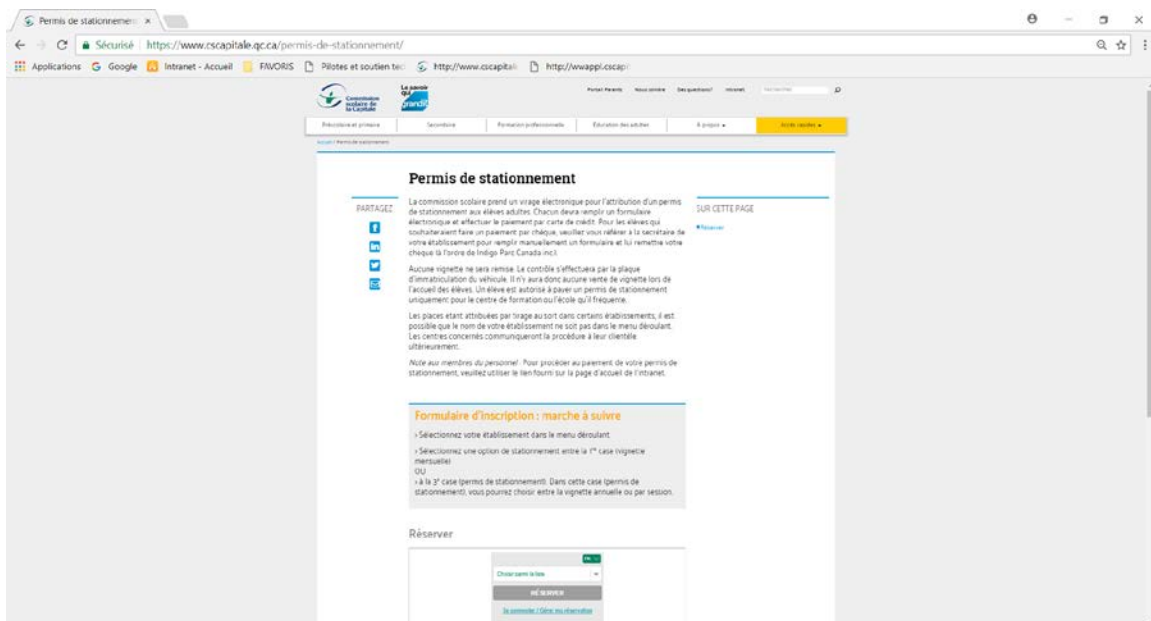
Le stationnement à l'école est payant en tout temps.

Pour obtenir l'autorisation de vous stationner à l'école, vous devez vous inscrire en vous connectant sur les liens suivants :

Par le navigateur GOOGLE CHROME : REMPLIR LE FORMULAIRE SUR LE SITE WEB DE LA COMMISSION SCOLAIRE : <https://www.cscapitale.qc.ca/permis-de-stationnement/>

Ou sur le site de l'école dans l'onglet Services aux élèves → transport et hébergement www.ecoleduchesnay.com

Lire **attentivement** la procédure :



1. Vous devez sélectionner CSC-Foresterie Duchesnay (élèves).
2. Vous devez sélectionner le permis que vous désirez (mensuel, session hiver).
3. Cliquez sur «RÉSERVER». Cliquez sur «Créer un nouveau compte». Vous devrez entrer :
 - a. Vos informations personnelles et votre adresse courriel (Votre numéro de fiche est obligatoire et il vous sera demandé. Il est inscrit sur votre carte d'identité de l'école.);
 - b. Les informations sur le ou les véhicules. Il faut cliquer sur «AJOUTER» après chaque enregistrement de véhicule. Une fois que tous les véhicules sont ajoutés, cliquez sur «SAUVEGARDER»;
 - c. Les informations relatives à la carte de crédit;
 - d. Cliquez sur la plaquette rose à gauche «Créer compte».
 - e. Vous recevrez la confirmation de transaction par votre adresse courriel. Veillez la conserver.

TARIFS :

ANNUELLE	138 \$
SESSION AUTOMNE (sept. à déc.)	85 \$
PÉRIODE DE 30 JOURS	36 \$

ATTENTION LE PAIEMENT S'EFFECTUE PAR CARTE DE CRÉDIT SEULEMENT

Aucune vignette ne sera remise. Le contrôle s'effectue par la plaque d'immatriculation du véhicule.

Après 3 avis de réclamation de la part d'Indigo, votre véhicule sera remorqué.

Si vous changez de véhicule pendant l'année ou vous avez une auto de courtoisie advenant un bris, vous devrez faire les modifications dans votre dossier de stationnement en vous connectant sur ce lien : <https://www.cscapitale.qc.ca/permis-de-stationnement/>